



AURILLAC AGGLOMERATION

Recrute par voie contractuelle (CDD 3 ans) pour son service Urbanisme

CHARGE(E) DE MISSION RISQUES MAJEURS / PiCS (H/F)

Aurillac Agglomération, c'est 25 communes, 56 066 habitants soit plus d'un tiers de la population du Cantal, 60% de l'activité économique, 45% des emplois et un territoire de 490 km². Etablissement public de coopération intercommunale, Aurillac Agglomération exerce pour les 25 Communes de son territoire un certain nombre de compétences à retrouver sur son site internet www.aurillacagglo.fr. Pour exercer les missions et compétences de l'Agglomération, elle compte environ 320 agents répartis sur de multiples sites.

L'objectif du service Urbanisme est de garantir la bonne exécution du service public en lien avec sa compétence « *aménagement de l'espace communautaire* ».

Catégorie : A ou B

Filière : Administrative ou technique

Poste à Temps Complet (36h/semaine sur 4,5 jours + 5,5 jours RTT)

Télétravail : Oui

Poste basé à Aurillac

[Descriptif du poste] Sous la responsabilité du Responsable du service Urbanisme, vous assurez l'élaboration, le suivi et l'animation du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

[Missions ou activités] Vos missions principales sont :

- ✓ Assurer l'élaboration et le suivi du PiCS ;
- ✓ Assurer l'interface avec les services externes référents en matière de gestion de crise (Préfecture, SDIS, communes ...) ;
- ✓ Informer, sensibiliser sur les modalités de prévention des risques et former à réagir en cas de crise ;
- ✓ Accompagner les élus lors de situation de crise, rédaction de comptes rendus et retours d'expérience.

[Profil] Formation dans le domaine de l'urbanisme

Permis B

Connaissance dans les domaines des risques majeurs, de la prévention des risques, sécurité civile.

Maîtrise des procédures d'élaboration et de suivi PCS et PiCS

Maîtrise des outils de surveillance, de prévention et d'alerte

Compétences en matière de gestion de crise

Capacité d'analyse • être autonome et organisé • réactivité

Rémunération : calculée selon le profil + IFSE : indemnité versée mensuellement + prime versée en novembre + prime calculée sur la manière de servir (CIA) + C.O.S du pays vert (équivalent d'un comité d'entreprise).

Date limite de candidature : jusqu'au 22 juin 2025 inclus

Envoyer lettre de motivation + CV :

A Monsieur le Président d'Aurillac Agglomération
3, place des Carmes CS 80501 15005 AURILLAC CEDEX
ou par mail à rh@aurillacagglo.fr

Contacts et renseignements :

Sophie BERGOIN-CAPELLE, responsable du service Urbanisme au 04.71.46.86.30

Carine QUIERS, responsable du service RH au 04.71.46.86.49